

Fiche

Entre les XV^e et XVIII^e siècles, un État moderne se construit en France. Il se caractérise notamment par une forte volonté de centralisation.

Quels sont les principaux éléments de la centralisation monarchique ?

I. L'absolutisme royal, une force de centralisation

- L'absolutisme en France est plus une pratique qu'une doctrine. **L'intérêt de l'État** doit passer avant tous les autres intérêts du royaume. Le roi est le premier serviteur de l'État ; mieux, il incarne l'État, comme le prétend Louis XIV. À ce titre, il réunit entre ses mains tous les instruments de la puissance et ne peut partager son pouvoir.
- Le pouvoir exercé par le roi sur l'ensemble du royaume est **extrêmement centralisé**. L'absolutisme et la centralisation sont donc des ruptures totales avec la féodalité. Le roi cherche à réduire ou à éliminer tous les pouvoirs des grands seigneurs et l'autonomie de certaines provinces ou villes.
- Les intendants sont les principaux représentants du pouvoir central dans les provinces. Ils dépendent directement du roi et peuvent être révoqués à tout moment. **Leurs pouvoirs sont très étendus** et touchent à la fois la justice, la police et la finance. Ils surveillent également la noblesse et les officiers qui administrent la province, ce qui les rend impopulaires. Présents dans toutes les grandes villes, les intendants sont les précurseurs des préfets actuels (dont certains occupent encore les palais d'Intendance construits sous l'Ancien régime).

II. Les instruments de l'unification du royaume

- La guerre est la principale affaire de l'État monarchique. Les périodes de paix restent exceptionnelles dans l'histoire des rois de France. En 1439, à l'occasion de la guerre de Cent ans (1337-1453), est créée une **armée royale et permanente**. La guerre devient alors un monopole royal et les seigneurs ne peuvent plus combattre que pour le roi. C'est donc le roi qui, du centre du royaume, assure la défense de tout le territoire. Sous le règne de Louis XIII (1601-1643), les murailles des villes et des principaux châteaux forts sont abattues alors que l'on fortifie les frontières. Vauban, ingénieur et architecte militaire de Louis XIV, s'emploie à créer une « ceinture de fer » pour défendre le « pré carré » du royaume.



- L'État moderne impose également le **français, langue du pouvoir central**, à l'ensemble du pays. Dès 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts remplace le latin par le français dans tous les actes officiels. Cette décision s'applique à tous les territoires conquis après cette date, au détriment des langues locales. En 1635, Richelieu charge l'**Académie française** de développer la langue française et d'établir un dictionnaire. Mazarin et Colbert encouragent ensuite la création d'un vaste ensemble d'académies dont le rôle est à la fois culturel et politique. Il s'agit de développer la vie intellectuelle au profit de l'État central, tout en la contrôlant.
- Avec l'augmentation du pouvoir royal, très vite les premiers rois capétiens n'avaient pu se contenter des revenus du simple domaine royal et des aides féodales, sommes versées par les vassaux à leur suzerain. À partir du milieu du XV^e siècle, l'**impôt devient régulier et permanent**. S'ils touchent les provinces de manière très inégalitaire, les impôts sont également un élément essentiel de la centralisation monarchique car ils sont gérés par une administration centrale et concernent tout le royaume.

III. Les limites de la centralisation

- L'une des principales caractéristiques de la monarchie française est son **incapacité à supprimer les anciens règlements et les anciennes coutumes**. Un roi ne peut abroger les lois édictées par ses ancêtres sous peine de remettre en cause l'autorité royale. Aussi, alors que la centralisation pourrait simplifier l'administration du royaume, cette dernière a tendance, au contraire, à se complexifier. De nombreux vestiges de la féodalité coexistent aux côtés de l'État moderne.
- Le découpage administratif du royaume est l'un des meilleurs exemples de cette complexité. Les frontières des circonscriptions fiscales ne correspondent ni à celles des circonscriptions militaires, ni aux diocèses. L'impôt n'est pas le même sur l'ensemble du territoire et **de nombreux privilèges subsistent**. Par exemple, certaines régions sont exemptées de l'impôt sur le sel, la gabelle, tandis que d'autres font l'objet de lourds prélèvements. Ces inégalités sont à l'origine d'importants trafics menés par les faux sauniers.
- Les moyens de communication restent lents et coûteux, ce qui laisse certaines provinces en marge de l'administration centrale. Au niveau local, le français a du mal à s'implanter dans les campagnes et reste la langue des élites. Dans les seigneuries, **le droit féodal existe toujours** même si le servage a presque disparu du royaume à la fin du XVIII^e siècle.